



Alteration du consentement au mariage

Par beldieu

bonjour je souhaiterais savoir une fois la publication des bans effectuées un des futurs conjoints est par la suite déclaré dément le mariage peut toujours être célébré et par la suite le dément déclaré interdit pour permettre à son épouse après célébration du mariage d'assumer de manière absolue le rôle de chef de famille.
merci

Par kang74

Bonjour

Cela veut dire quoi, être déclaré dément ?
Même les personnes qui ont besoin d'une mesure de protection peuvent se marier avec qui ils veulent .
Le vice de consentement ne peut que porter sur l'erreur, la violence et le dol .

Pour le reste tout ce que vous dites n'est pas bien compréhensible .
Nous sommes en France, en 2024, la notion de chef de famille n'existe plus .
Interdit de quoi ?

Par Isadore

Bonjour,

On ne déclare pas une personne démente, on pose un diagnostic. Si une personne est informée de son état et la pense incapable de consentir au mariage elle doit en informer les autorités. Si c'est un proche il doit demander une mesure de protection. La personne malade reste présumée capable de veiller à ses intérêts tant qu'elle n'est pas placée sous tutelle.

Le rôle de chef de famille n'existe plus en France depuis 1970.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le rôle de "chef de famille" n'existe plus dans le code civil depuis 1971.